

OBJET : Article Magazines municipaux

Collecte des encombrants : un service optimisé gratuit sur rendez-vous dès 2027

A partir de janvier 2027, c'est la fin des collectes fixes à date, qu'on oublie ou qu'il faut attendre. Place à l'enlèvement gratuit sur rendez-vous devant chez vous pour le pavillonnaire ou petits collectifs !

Pourquoi un changement dans la collecte des encombrants ?

À partir du 1^{er} janvier 2027, le Sigidurs, établissement public en charge de la gestion des déchets sur votre commune, optimise son service de collecte des encombrants. L'objectif est d'améliorer l'efficacité du ramassage, réduire les « faux encombrants » (textiles, petits objets, grands cartons) et d'offrir un service plus adapté à vos besoins.

Cette évolution s'inscrit dans une démarche d'optimisation globale des collectes de différents flux (ordures ménagères, déchets végétaux et encombrants) lissées sur plusieurs années et initiée depuis 2009, qui répond aux exigences de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire). Elle vise à renforcer la durabilité des services publics de gestion des déchets.

Quels avantages pour vous avec ce nouveau dispositif ?

- La collecte des encombrants devient plus simple, plus rapide et plus accessible : plus besoin d'attendre la prochaine date du calendrier de passage.
- Un service gratuit devant chez vous : vos encombrants sont ramassés directement devant chez vous. Contrairement à certaines régions où ce service est payant, le Sigidurs maintient la gratuité pour tous les habitants des villes de son territoire.
- Des créneaux de collecte plus fréquents : fini les collectes à dates fixes sur calendrier. Dès 2027, les rendez-vous se feront sur demande par simple appel téléphonique, permettant une évacuation plus rapide de vos objets volumineux.
- Un tri plus efficace : pour garantir une collecte qualitative, lors de votre appel de prise de rendez-vous, un agent identifiera et listera avec vous vos objets et un créneau sous 15 jours vous sera proposé. Vous n'aurez pas besoin d'être présent lors du ramassage. Il suffit de bien identifier votre dépôt en affichant le numéro de passage donné par téléphone.

Comment bénéficier de ce nouveau service ?

La procédure est simple et se déroule en **3 étapes** :

1. Prise de rendez-vous auprès de notre prestataire de collecte :
 - Le numéro du prestataire en charge du ramassage sera indiqué sur votre calendrier de collecte 2027 distribué en décembre 2026.
 - Un agent vous guidera pour planifier la collecte.
2. Préparation des encombrants :
 - Sortez vos objets la veille du rendez-vous, bien visibles depuis la voie publique mais sans gêner le passage piétonnier.
 - Affichez sur vos encombrants le numéro de suivi communiqué lors de la prise de RDV

- Respectez les consignes de tri (pas de déchets dangereux, de gravats ou de déchets végétaux...).
- Tout ajout après le recensement fait par téléphone ne sera pas collecté.

3. Ramassage à domicile :

- Le jour J, vous n'avez pas besoin d'être présent.
- Seule la liste des déchets déclarés et validés sera collectée

Bon à savoir :

- Ce service **concerne uniquement les habitants en habitat pavillonnaire ou petits collectifs.**
- Certains grands ensembles et résidences collectives resteront en collecte à dates fixes indiquées sur le calendrier.
- Dans la limite de 12 rendez-vous maximum par foyer dans l'année, avec un délai estimatif de 15 jours entre la prise de rendez-vous et la date de ramassage.

En cas de besoin, les déchèteries du territoire restent accessibles pour déposer vos déchets volumineux ou dangereux : pots de peinture, pneus, palettes... non acceptés aux encombrants. Retrouvez les horaires et adresses sur www.sigidurs.fr.

Pensez également aux ressourceries ou aux plateformes de don pour vos objets en bon état, ils auront ainsi une seconde vie !